



ADMINISTRATION

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 30 juin 2025 à 19H30

Présents : Pierre André DAMAS, Président;
Maxime DAYE, Député-Bourgmestre;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Anne-Catherine ROOBAERT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Christophe HOUSSIAU, Pierre-Yves HUBAUT, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX PAPLEUX, Olivier FIÉVEZ, Yves GUÉVAR, Nathalie WYNANTS,
Christophe DECAMPS, Anne-Françoise PETIT JEAN, Agnès MUAMBA-KABENA,
Christine KEIGHIEL-EECKHOUDT, Sylvie BRANCART, Nathan ARNOULD, Philippe
LEQUEUE, Patrice NALDI, Flavie PRÉVOST, Marjorie NEUKERMANS, Sana BATIK, Flore
DIESBECQ LACROIX, Bastian GONZALEZ VANHESPEN, Madiane ADDI, Conseillers
Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Angélique MAUCQ,

Objet n° 29 - Question orale de la Conseillère Nathalie WYNANTS relative aux travaux réalisés pour aménager le parking du cimetière de Braine-le-Comte, à leurs coûts et à l'ouverture du Parc Cabu.

Les membres du Conseil prennent connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Nathalie WYNANTS relative aux travaux réalisés pour aménager le parking du cimetière de Braine-le-Comte, à leurs coûts et à l'ouverture du Parc Cabu.

Monsieur le Député-Bourgmestre,
Madame la Présidente du CPAS,
Mesdames et Messieurs les Echevins et Conseillers Communaux,
Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs du public,

En 2021, la Ville de Braine-le-Comte a répondu à l'appel à projets « Parc en milieu urbanisé », lancé par les Ministres Tellier et Henry, visant à adapter les centres urbains aux changements climatiques.

La candidature de la Ville de Braine-le-Comte a été retenue, et celle-ci a obtenu une subvention de 373.745 € TVAC, couvrant 80 % des coûts du projet, tandis que 20 % des dépenses restaient à charge de la Ville.

Afin de mener à bien ce projet, la société ARCEA a été désignée comme auteur du projet.

Initialement, l'estimation budgétaire s'élevait à 432.502,63 € TVAC, mais des adaptations ont été proposées suite aux remarques de l'enquête publique, portant l'estimation à 482.283,11 € TVAC.

Une demande de permis d'urbanisme a été introduite, incluant également le déplacement partiel

du sentier n°61 et l'abrogation d'une desserte locale non officielle, pourtant fréquemment utilisée par les riverains.

L'inauguration officielle s'est déroulée le 12 juin ; les barrières sécurisant les travaux avaient été retirées quelques jours auparavant... enfin (!), dirons-nous, puisqu'un certain nombre de promeneurs avaient déjà commencé à fréquenter le parc bien avant l'ouverture

Néanmoins, plusieurs questions se posent encore :

- **État des travaux** : Sont-ils désormais entièrement achevés ? Que reste-t-il à exécuter ? La réception définitive a-t-elle été effectuée ?
- **Subventions** : la Ville a-t-elle perçu l'entièreté des subventions promises ?
- **Coûts** : Les coûts estimés ont subi une augmentation de 50.000 € suite aux modifications apportées après l'enquête publique ; y a-t-il eu d'autres surcoûts ? pour quels postes et motifs ? Dispose-t-on du montant final des coûts effectifs ?
- **Sécurité et surveillance** : Est-il prévu d'installer une caméra de surveillance pour prévenir des dépôts clandestins autour des bulles à verre enterrées et dissuader certaines fréquentations nocturnes ?
- **Propreté et gestion des déchets** : Un distributeur de sacs à crottes et une poubelle récupératrice seront-ils installés ? De nombreux propriétaires y promènent leur animal de compagnie et n'en disposent pas dans ce quartier.
- **Gestion des eaux pluviales** : Les noues prévues sont-elles bien toutes en place comme prévu dans le cahier des charges, pour évacuer les excédents d'eaux pluviales ; les mécanismes installés pour prévenir les ruissellements vers la Route de Petit Roeulx lors d'averses plus subites, comme le sont les pluies d'orages en été seront-ils suffisants ? Pouvez-vous nous en détailler la nature ? (bacs de rétention ? rigoles de déviations vers système d'égouttage ? etc.)
- **Entretien du parc** : Enfin, qu'en sera-t-il de l'entretien prévu ? Certains bancs publics sont entourés de hautes herbes. Quels espaces seront régulièrement entretenus ? A quelle fréquence ? Par qui (service Travaux ou externalisation ?)

Je vous remercie pour les réponses apportées.

Monsieur l'Echevin Pierre-Yves HUBAUT répond à la question.

Merci pour cette question.

Les barrières Héras ont été enlevées fin mai.

- **État des travaux** : Sont-ils désormais entièrement achevés ? Que reste-t-il à exécuter ? La réception définitive a-t-elle été effectuée ? La partie « parc » est achevée et c'est pour cette raison qu'elle a été inaugurée le 12 juin en présence de nombreux riverains. L'aménagement de la route de Petit-Roeulx reste encore à réaliser cette année (septembre 2025). Cet aménagement plus complet n'était pas prévu initialement dans le marché. C'est pourquoi, les barrières Nadar ont été placées en bas du chemin cyclo-piéton (afin d'attirer les promeneurs de la différence de niveau entre le chemin et la route) et que nous y voyons encore du matériel lié au chantier. La réception définitive du projet sera réalisée à la fin de l'aménagement de la route de Petit-Roeulx.
- **Subventions** : la Ville a-t-elle perçu l'entièreté des subventions promises ? oui, la subvention a été perçue.
- **Coûts** : Les coûts estimés ont subi une augmentation de 50.000 € suite aux modifications apportées après l'enquête publique ; y a-t-il eu d'autres surcoûts ? pour quels postes et motifs ? Dispose-t-on du montant final des coûts effectifs ?

Voici un historique du budget du parc :

L'estimation du projet était de 479 250 € TVAC (montant estimé lors du passage devant le jury)

L'estimation du projet lors du passage du marché de travaux était de 482 283 € TVAC

La meilleure offre de prix a été retenue pour ce projet et était de 588 110,42 € TVAC

Subside octroyé : 373 745 €

Le montant a donc évolué entre le dossier de candidature et les travaux mais cela nous paraît normal car cela fait partie de la vie d'un projet mené sur plusieurs années. En matière de travaux sur le parc, nous n'avons pas eu de surprise. Au contraire, certaines décisions en cours du projet ont permis de réaliser des économies (déplacement du parking sur le côté du site par exemple). Toutefois, l'aménagement de la route de Petit-Roeulx a évolué vers un aménagement complet du tronçon longeant le parc. La période estimée de cet aménagement est septembre 2025.

- **Sécurité et surveillance** : Est-il prévu d'installer une caméra de surveillance pour prévenir des dépôts clandestins autour des bulles à verre enterrées et dissuader certaines fréquentations nocturnes ? non pas à ce jour mais cela pourrait être étudié (collaboration entre différents services communaux comme les agents constatateurs, le Service Propreté, Service Informatique, la police)
- **Propreté et gestion des déchets** : Un distributeur de sacs à crottes et une poubelle récupératrice seront-ils installés ? De nombreux propriétaires y promènent leur animal de compagnie et n'en disposent pas dans ce quartier. Oui il est bien prévu dans le projet et il sera placé prochainement.
- **Gestion des eaux pluviales** : Les noues prévues sont-elles bien toutes en place comme prévu dans le cahier des charges, pour évacuer les excédents d'eaux pluviales ; les mécanismes installés pour prévenir les ruissellements vers la route de Petit-Roeulx lors d'averses plus subites, comme le sont les pluies d'orage en été seront-ils suffisants ? Pouvez-vous nous en détailler la nature ? (bacs de rétention ? rigoles de déviations vers système d'égouttage ? etc.)

Avant les travaux, les eaux de ruissellement étaient partiellement infiltrées à la vue de la minéralisation du site. Les eaux au droit de la partie basse de l'ancien chemin en asphalte étaient récoltées dans un caniveau connecté au fossé existant de la route de Petit-Roeulx. Aujourd'hui, de manière générale, nous améliorons le site en termes de gestion des eaux (diminution des zones imperméables, augmentation des superficies des zones plantées avec des coefficients de ruissellement moindres, création de zones de rétention, ...). Le bassin a été dimensionné pour une pluie de retour de 25 ans (conformément à ce qui a été évoqué dans la Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement jointe au PU). Les noues périphériques aux cheminements et le bassin ont bien été mises en œuvre, conformément au plan.

Les eaux de ruissellement au niveau des cheminements sont dirigées vers des noues périphériques longeant les différentes circulations. Ces dispositifs permettent la temporisation et la diffusion et la percolation des eaux pluviales. De manière générale, les eaux pluviales sont gérées et infiltrées sur site. Les eaux issues du cheminement principal (qui suit une pente sensible vers la Route de petit Roeulx) seront redirigées vers le fossé situé en bordure de la voirie (comme c'était le cas à l'origine).

- **Entretien du parc** : Enfin, qu'en sera-t-il de l'entretien prévu ? certains bancs publics sont entourés de hautes herbes. Quels espaces seront régulièrement entretenus ? A quelle fréquence ? par qui ? service travaux ou externalisation ?

Le parc a été conçu pour que ce dernier associe différents espaces comme une aire de jeux, une zone de détente tout en gardant un côté naturel et végétalisé. C'est pourquoi, la majorité du parc est géré en gestion différenciée avec une fauche avec exportation par an. La zone centrale engazonnée est maintenue en zone de détente et il est prévu de tondre cette zone de manière régulière afin d'inviter les usagers du parc à s'y installer et se détendre. Une gestion différenciée

de la zone pourrait toutefois être envisagée et il s'agira alors de tondre certaines zones connectées par des sentiers tondus.

Nous conserverons une gestion assez différente entre les espaces de pré-fleuri et le gazon tondu. Une partie du concept du projet réside dans le contraste marqué entre ces deux espaces ;

Gestion des zones de pré-fleuri : un (voire deux) fauchage par an pour les espaces entre les ganivelles, avec idéalement un fauchage après montée en graine des différentes essences et une conservation (+/- 1 semaine) du produit de fauchage sur site avant évacuation. Cela permet de réapprovisionner les zones de pré-fleuris en semences et graines pour leur pérennité.

Gestion de l'espace central et des abords de cheminements (avec bancs) : tonte plus régulière (2 à 3 fois/mois) de l'espace de détente et des bandes situées de part et d'autre des cheminements. Cela permet de bien signifier aux visiteurs que la gestion est suivie et bien faite par la commune tout en conservant des zones plus propices au développement de la biodiversité.

Maintenant que le parc est ouvert, cette gestion est intégrée dans le planning des service espaces verts.

Madame la Conseillère Nathalie WYNANTS réplique

Je prends bonne note que la partie du parc est achevée et qu'elle est dans son état final, tandis que la rue de Petit Roeulx reste encore à finaliser.

Que le bassin de rétention est quant à lui prévu et déjà réalisé. Son entretien relèvera d'une gestion différenciée.

L'aménagement a coûté plus cher que prévu initialement, ce qui a conduit à devoir renoncer à certains aménagements. Nous espérons désormais que l'ensemble sera bien entretenu.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
Bernard ANTOINE

Le Président,
Pierre André DAMAS

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur Général,

Bernard ANTOINE

Le Député-Bourgmestre,

Maxime DAYE